

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 mars 2021 portant désignation des
membres du Conseil d'orientation de l'Académie de
recherche et d'enseignement supérieur**

A.Gt 22-12-2021

M.B. 03-02-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, articles 44 et 45 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;

Considérant la proposition du pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement du 25 novembre 2021 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 6^o, d), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres du Conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les termes «Monsieur Bernard RENTIER, Président du Conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement» sont remplacés par les termes «Madame Isabelle MAZZARA, Présidente du Conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement, en tant que membre effective et, Monsieur Calogero CONTI, Vice-Président du Conseil d'administration de Wallonie-Bruxelles Enseignement, en tant que membre suppléant».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 décembre 2021.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY